

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 18

Artikel: Les dix chœurs obligatoires : consultation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES DIX CHŒURS OBLIGATOIRES

Consultation.

UN fidèle ami du *Conteur* nous a suggéré une idée qui nous paraît des plus heureuses et à laquelle nous faisons l'accueil le plus empressé.

Il déplore — il n'est pas le seul — l'abandon dans lequel sont tombés la plupart de nos chants nationaux. On ne les connaît plus guère que de nom ou l'on n'en sait tout au plus qu'un couplet.

Aussi, dans nos festins, dans nos courses, dans nos fêtes, quand les circonstances appellent un chant qui serait l'expression la plus naturelle et la plus éloquente des sentiments dont tous les cœurs sont animés, est-il vraiment triste de constater combien piteux est le résultat. C'est honteux, presque.

La première strophe va encore assez convenablement, bien que les paroles varient souvent d'un chanteur à l'autre; bien aussi que l'accord, le rythme et la mesure laissent plus ou moins à désirer. Mais à la seconde strophe, quelle « patageade », quelle cacophonie, mes amis! La troisième, on n'en parle pas; c'est la débâcle, la déroute, la débâcle!

Ah! pour sûr, nous ne nous faisons pas honneur.

On ne peut demander, sans doute, à chacun de savoir par cœur tous nos chants nationaux. Mais, au moins, en est-il quelques-uns, mettons une dizaine, dont chaque citoyen devrait connaître à fond la musique — surtout la partie qui convient à sa voix — et connaître à fond aussi les paroles de toutes les strophes.

C'est un devoir patriotique, et bien facile à remplir, certes.

Mais, quels pourraient être ces dix chœurs, que l'on devrait apprendre dans toutes les écoles à tous les jeunes citoyens et citoyennes?

Allons, mesdames et messieurs les instituteurs et institutrices, les chanteurs et chanteuses, les citoyens et citoyennes, à vous de répondre. Le *Conteur* se fera un plaisir de grouper vos réponses. Et peut-être cette consultation sera-t-elle de quelque profit pour nos autorités scolaires, si elles agrèent l'idée qui nous est suggérée et qui d'ailleurs mérite bien cet honneur.

LES ANNALES D'UN TIR CANTONAL

UN lecteur du *Conteur vaudois* nous remet obligamment une brochure intitulée : *Annales du tir cantonal vaudois, à Lausanne, en 1868*. L'opuscule n'est pas très ancien, comme on le voit, et cependant combien lointains nous paraissent les souvenirs qu'il évoque! Au moment où Lausanne songe à organiser le tir fédéral de 1915, peut-être n'est-il pas déplacé d'en rappeler quelques-uns.

Les tireurs lausannois avaient demandé pour leur ville le tir fédéral de 1869. Ce fut Zoug qui l'obtint. Pour les dédommager de cet échec, la Société vaudoise des Carabiniers leur octroya

le tir cantonal de 1868. Ils furent ravis. L'attitude plus que tiède d'une partie de la population refroidit un peu leur enthousiasme. Cependant, une assemblée populaire ayant ratifié la décision des carabiniers, les oppositions s'évanouirent petit à petit, l'élan devint bientôt général, grâce surtout aux compagnes des tireurs, lesquelles gagnées par le feu sacré qui enflammait leurs maris, leurs fils ou leurs frères, mirent une vraie passion à orner le pavillon des prix. Dans chaque quartier, dans chaque rue, elles se groupèrent en comités de souscription, à côté des comités masculins. A elles seules, elles firent don d'objets d'agenterie valant ensemble plusieurs milliers de francs. Et les arrières populaires ne furent pas les moins généreuses. C'est ainsi qu'on vit les dames du Petit-Saint-Jean offrir une cuillère à ragoût; celles des rues du Flon et du Pré, un service à filet de fr. 40 et une bourse contenant fr. 110; celles de la Cheneau-de-Bourg, un service à découper. Il vint un panier à salade de fr. 11 et un sucrier de fr. 60 des dames de la Mercerie. Quelques Anglaises envoyèrent deux prix de fr. 100; une Américaine, logée à l'hôtel du Belvédère, six couteaux à dessert et une cuillère à ragoût; la fille d'un réfugié saxon, fr. 20 en espèces, etc.

Ouvert le dimanche 9 août, le tir cantonal se termina le dimanche suivant. Il fut marqué par un temps superbe et une chaleur caniculaire. La Société vaudoise des Carabiniers avait à sa tête le colonel Veillon. Louis Ruchonnet, alors conseiller d'Etat, présidait le Comité d'organisation. La foule qui remplissait chaque jour la cantine eut à plus d'une reprise le plaisir de l'entendre prendre la parole. D'autres membres du gouvernement — MM. John Berner, Bonjour, Estoppey et Jan — montèrent aussi à la tribune des orateurs, ainsi que le conseiller fédéral V. Ruffy « momentanément égaré sur les bords de l'Aar »; ainsi encore que les conseillers nationaux Victor Perrin et Paul Ceresole; les juges cantonaux Bury et Jaccard-Gély, le procureur général Duplan, et bien d'autres hommes politiques et magistrats. Non moins nombreux furent les chanteurs. L'un des plus goûtés était M. F. Mandrin, père, à l'inépuisable répertoire patriotique.

Le 11 août, on vit à la cantine s'avancer, au devant de cinq bannières des associations ouvrières, M. Chevalley, vice-président de l'Internationale. C'était la première fois, à Lausanne, que les ouvriers organisés venaient s'asseoir aux tables de la nation. Louis Ruchonnet reçut leurs bannières.

Ouvriers, dit-il, la liberté hasée sur l'égalité fera un jour le tour du monde. La liberté, en effet, ne sera complète que le jour où l'égalité ne sera plus un mot, mais une réalité. Et par égalité, je n'entends pas ces égalités violentes qui abaissent tout, mais celles qui s'imposent par la raison, l'intelligence et le cœur.

Vous avez apporté ici vos bannières, parce que vous saviez qu'elles seraient bien reçues. Soyez certains, en effet, que nous vous rendrons justice aussi longtemps que vous apporterez parmi nous

la paix, que vous ne nous apporterez pas le niveau qui coupe les têtes, mais le cri qui élève ceux qui sont en bas.

Un membre de l'Internationale, M. Mottier, s'adressa en ces termes à ses camarades :

Le jour est proche où le travailleur sera le maître, mais expliquons-nous : le maître par son intelligence. Or, nous n'atteindrons à ce but de nos aspirations que par l'instruction et la moralité. Ce qui nous manque, ouvriers vaudois, c'est la vie de famille, le respect pour la femme et l'amour des enfants. Tant que nous demeurerons ignorants et mauvais pères de famille, nous n'aurons pas le droit de demander notre émancipation. Un vif à l'ère nouvelle, où l'ouvrier sera capable de représenter la nation, même au Conseil d'Etat!

Un autre ouvrier ayant porté un toast énergique et enthousiaste à la santé de M. Ruchonnet, ce dernier demanda la permission de lui répondre :

On a bu à ma santé personnelle. Je vous remercie; mais permettez-moi un conseil : buvez plutôt à la santé des principes. Les hommes passent, les principes demeurent. Mettez de côté les noms propres. Mais, de plus, mes amis, ne buvez pas aux principes; réalisez-les...

Pour lutter contre le capital, il faut devenir capitaliste, et vous pouvez tous le devenir. Songez à la puissance immense de l'épargne, de l'économie : vous êtes peu, sans doute, réunis ici, mais, si vous êtes à la hauteur de l'idée, vous représentez des milliers d'hommes; songez à ce que produirait une cotisation de un centime par jour et par homme! Utopies, dira-t-on. Non, réalité! Voyez ce tir, ce stand, ce pavillon des prix; tout cela serait incroyable si ce n'était réel; c'est le résultat de l'association, de l'union entre quelques hommes. Egaux par l'intelligence, par la nature, par le droit, proclamez que vous l'êtes de fait. — Je bois à l'égalité.

Ces paroles de Ruchonnet furent accueillies par les acclamations des ouvriers.

Dans un autre genre d'éloquence, citons le toast, porté par M. Braillard, aux dames de Lausanne, représentées à la cantine par de nombreuses déléguées. Après avoir fait l'éloge du beau sexe en général, l'orateur poursuivit ainsi :

Dans ce charmant milieu, je vois cependant une ombre au tableau. La voici : c'est là que se rencontre fatalement la négation de nos principes républicains : Liberté, fraternité, égalité.

L'égalité? Où la trouver, là où la beauté, en souveraine absolue, règne sans partage; là où la faveur et le bon plaisir sont les lois fondamentales; là, enfin, où sur tant d'appelés, il n'y a, dans la règle, qu'un seul élu.

La fraternité! Irons-nous la chercher dans ce milieu si plein d'attraits? Je vous laisse répondre. Les libertés! Ah! messieurs, chacun de nous sait bien combien peu nous osons nous en permettre.

Mais en vérité, le sujet est trop vaste pour le poursuivre et l'embrasser tout entier. Je veux donc restreindre mon toast aux dames de Lausanne et des environs; aux dames de Lausanne qui ont sauvé le tir cantonal de 1868, et cela à tel point que l'on a pu dire que si les hommes n'avaient pas institué les tirs cantonaux, les dames les eussent inventés.

Le tir cantonal de 1868 réussit admirablement. Il eut de plus ce bon effet d'apaiser les